

► Si la transidentité est un impensé du XIX^e siècle, on peut toutefois découvrir dans des archives inédites des existences transgenres, et ce, dans tous les milieux sociaux. L'intensité performative qui les caractérise se lit dans l'apparence physique recomposée à l'aide du vêtement et de la coupe de cheveux, mais plus encore à travers la capacité à intégrer au quotidien la sociabilité du genre choisi. Elle frappe, notamment chez les plus humbles, par sa plénitude et sa durée, par son caractère irrévocable quand il n'est pas contraint, par l'audace et la liberté qui la nourrissent. Elle invite à prendre en considération la projection dans l'autre sexe, non pas seulement comme une opportunité, mais comme une impérieuse exigence. ◀

Transidentité est un vocable très récent qui touche à la fluidité des identités sociales, notamment pour les personnes trans qui vivent ou souhaitent vivre dans un genre différent de celui qui leur a été assigné à la naissance, en s'inscrivant ou pas dans la binarité sexuelle [1, 2]. Dans la France du XIX^e siècle c'est, en ces termes, un impensé. Les identités sexuelles sont bien débattues par un nombre croissant de médecins, mais presque exclusivement à partir de la figure « hermaphrodite », beaucoup sous le prisme de « l'erreur de sexe » et toujours dans la binarité masculin-féminin [3-6]. Le XIX^e, comme les siècles qui l'ont précédé, compte pourtant bien des personnes qui s'affranchissent des normes sociales et culturelles de genre, comme on ne disait pas alors [7, 8]. Les travestis et les travesties revêtent ainsi des habits auxquels leur sexe anatomique ne les prédisposent pas, et ce de façon occasionnelle, momentanée ou définitive. En dehors de quelques périodes de festivités, comme le Carnaval, le travestissement, qui brouille l'ordre binaire des sexes est pourtant réprouvé. Le Deutéronome 22:5 le condamne sans appel : « Une

Genre (1)

Série coordonnée par Paul Czernichow et Laetitia Martinerie

Parcours transgenres dans la France du XIX^e siècle

Gabrielle Houbre



Université Paris Cité, Centre d'études et de recherches interdisciplinaires de l'UFR lettres, arts, cinéma (CERILAC), F-75013 Paris, France.
gabrielle.houbre@u-paris.fr

femme ne portera pas un costume masculin, et un homme ne mettra pas un vêtement de femme : quiconque agit ainsi est en abomination à l'Éternel son Dieu ». La réprobation devient prohibition partielle à partir de 1800, lorsque la Préfecture de police de Paris promulgue une ordonnance interdisant aux femmes le port du costume masculin, sauf à demander une autorisation qui ne pourra être délivrée que pour raison médicale [9]¹. Les hommes ne sont nullement concernés par ce texte qui tombe en désuétude à la fin du XIX^e siècle. Mais la censure la plus efficace est peut-être celle exercée par les usages sociaux : tout le monde n'a pas forcément en tête le Deutéronome ou l'ordonnance de 1800 ; en revanche, tout le monde a conscience de la condamnation morale à laquelle le port d'habits attachés à un sexe qui n'est pas le sien expose, sans compter les railleries et les mauvaises intentions. Rares sont les médecins à attribuer aux travestis et aux travesties une quelconque importance, et il faut attendre 1910 et l'ouvrage du sexologue allemand Magnus Hirschfeld (1868-1935), *Die Transvestiten*, pour qu'une étape fondatrice soit franchie dans l'attention qui leur est portée². Ce sexologue y distingue en effet le travestissement de l'homosexualité, et considère que porter des vêtements de femme est, pour un homme, une façon de donner une expression extérieure à des sentiments féminins intérieurs [10, 11]. Entre la Révolution française

¹ Ordonnance du 16 brumaire an IX (7 novembre 1800) ; cette autorisation est soumise à renouvellement tous les six mois.

² Signalons l'aliéniste Étienne Esquirol (1772-1840) qui, dans *Des maladies mentales : considérées sous les rapports médical, hygiénique et médico-légal* (1838), rapporte deux cas de travestis et travesties dans son chapitre sur la démonomanie.

et 1910, cet article veut esquisser une préhistoire de la transidentité, en exhumant de l'oubli, les parcours de vie de celles et ceux que nous pourrions aujourd'hui considérer comme autant de précurseurs et pré-cuseurs trans.

Portrait de groupe

Figures du peuple...

Nous retiendrons ici quatorze femmes et un homme à l'état civil ayant adopté le costume en même temps que les façons de faire de l'autre sexe, de façon radicale et définitive, et nous choisirons de les désigner par le sexe social qu'ils et elles ont choisi. Loin d'être des célébrités du microcosme culturel, il s'agit d'anonymes, de personnes ordinaires ayant pourtant eu une existence extraordinaire restée inédite³. Originaires de toute la France, la plupart sont issus des milieux populaires ruraux et ont travaillé, pour l'essentiel, sous leur identité masculine élective, ou féminine dans le cas de Signol : ainsi, François Desvaux (né Catherine, Yonne, 1780-1850) est journalier ; Jean Guimbard (prénom de naissance inconnu, Haute-Vienne, ca⁴ 1792-1865) garçon meunier ; Magloire Lefort (né Marguerite, Eure, 1792-1866) cordonnier ; Joseph (né Marie, Lot, ca 1800-NC⁵) garçon tailleur ; Jules Chiappe (né Julie, Corse, ca 1816-NC) brodeur ; Opportune Signol (née Jules, Eure-et-Loire, ca 1819-ca 1893) domestique ; Charles Prost (né Charlotte, Rhône, 1824-1877) ouvrier en bijoux ; Jules Spiller (né Julie, Seine, ca 1833-ca 1891) journalier ; Gustave Lang (né Catherine, Bas-Rhin, 1841-1896) manœuvre ; Edmond (prénom de naissance inconnu, Seine, NC-NC) balayeur ; Paul Silly (né Clotilde, Loir-et-Cher, 1869-1905) charretier. Tous paraissent avoir régulièrement travaillé et être bien intégrés socialement, même si Guimbard et Spiller terminent leur vie dans la mendicité et le vagabondage, sans qu'un lien puisse être établi entre cet état et leur changement de sexe social. Proche de ce groupe, Victor Beillet (né Victoire, Maine-et-Loire, 1821-1893), bénéficie d'une position sociale un peu plus enviable puisqu'il exerce successivement la profession de comptable puis d'employé de commerce à Paris. Il décède toutefois sans laisser de biens.

Ces humbles, parfois analphabètes, quittent leur village natal où ils sont connus sous leur sexe de naissance, pour s'installer dans une localité où ils commencent une nouvelle vie. Ils se présentent alors sous une identité sexuée alternative, recouvrant celle de leur état civil, avec une réussite qui sidère les contemporains lors de la découverte inopinée de la métamorphose. Quatre sont parvenus à protéger leur secret jusqu'à leur dernier souffle. Desvaux meurt ainsi à 74 ans après quarante-trois années vécues en homme, bien que ne s'étant guère éloigné de plus de trente kilomètres de son lieu de naissance. Prost n'a pas eu besoin de changer de lieu de vie : il a profité du relatif anony-

mat que peut offrir une grande ville comme Lyon pour, très jeune encore, vivre en homme avant de mourir à 53 ans. Lang semble avoir opté pour l'habit masculin dès l'âge de 16 ans et a rapidement quitté son Alsace natale pour la Haute-Marne puis la Seine-et-Marne, avant de s'établir définitivement à côté de Troyes où il décède à 55 ans. Guimbard meurt à l'hospice, à 73 ans, dont plus de 53 vécus en homme. C'est seulement lorsqu'il est déshabillé à la morgue, que le personnel se rend compte de son sexe anatomique et que les journaux s'emparent de l'histoire : « On a peine à comprendre tant d'audace de la part de cette femme, et on ne s'explique pas comment elle a pu cacher ainsi, jusqu'à sa mort, son sexe » s'étonne ainsi *Le Courrier du Centre* du 29 janvier 1865. Pareilles révélations sont, par la suite, relatées sur un ton plus léger qu'indigné, mais toujours avec stupéfaction⁶. Pour Signol, Beillet et Edmond, c'est après que des accidents de santé les ont conduits à l'hôpital que la découverte de ce qui a été perçu comme une « supercherie » a lieu et déclenche un changement de salle rectificatif par les chefs de service, au grand dam des protagonistes⁷. Enfin Lefort, Joseph, Chiappe, Spiller et Silly ont dû à leurs démêlés avec la police, d'avoir été « découverts » femme, ce qui ne les a pas toujours empêchés de reprendre leur vie d'homme après ces parenthèses coercitives.

...et des élites

La question de la clandestinité du sexe de naissance se pose différemment dans les classes supérieures où la fortune permet une latitude de comportement plus importante. Sophie Foucault (Marne, 1820-1879), tout en portant le pantalon et les cheveux courts, a conservé son prénom de naissance, sauf lors de son embauche comme homme dans une imprimerie. Par la suite, il ne cherchera plus à se présenter sous un état civil masculin, mais affiche l'apparence et le mode de vie d'un homme. C'est ainsi que, dès l'âge de 26 ans, il fait sensation à la cour d'Assises de la Seine où il se produit « habillé en noir, cravate bleue, bottes vernies » comme témoin dans une affaire de vol domestique, non sans devoir exhiber, aux yeux du président du tribunal, la fameuse autorisation de porter le costume masculin pour raison de santé [12]. Détenteur d'un petit capital, Foucault se lance dans l'achat de terrains à Clichy et dans la construction de logements pour les chiffonniers. Il habite lui-même cette cité, bien que ses revenus

³ Rachel Mesch a ainsi réuni dans *Before Trans : Three Gender Stories from Nineteenth-Century France* (2020) trois femmes de lettres réputées pour avoir porté, plus ou moins durablement, le costume masculin (Rachilde, Marc de Montifaud et Jane Dieulafoy) ; Olivier Chaumet rappelle les figures connues de Savalette de Lange, Rosa Bonheur et Mathilde de Morny (*Le transgenre : une histoire de tous les temps ?*, 2015). Les quinze personnes étudiées ici n'ont pas suscité de travaux, sauf Desvaux et Guimbard, à qui nous avons consacré un article dans *L'Histoire* en 2012.

⁴ Date approximative.

⁵ Non connu.

⁶ Voir *Le Libéral de la Vendée* du 25 février 1877 pour Prost et *Le Matin* du 1^{er} janvier 1897 ou *L'Écho nogentais* du 3 janvier 1897 pour Lang.

⁷ Signol : *La Gazette de France*, 26 juin 1891 et AP-HP, Répertoire Saint-Antoine, 1Q1/86 ; Beillet : AP-HP, Décès Laennec, 3Q2/11 et *La Presse*, 21 mai 1893 ; Edmond : *La Presse*, 14 juillet 1883.

l'apparentent à la moyenne bourgeoisie. Abel Louis (né Adèle-Sidonie, Hauts-de-Seine, 1820-1909) appartient en revanche à la bourgeoisie aisée. Vivant de ses rentes, il s'établit à Troyes, tout en enseignant la musique, une profession en phase avec celle de son père qui était maître de musique dans l'armée. Il fréquente également la Bourse de Troyes, inaccessible à une femme, réalise de fructueuses affaires et laisse une coquette succession à sa mort, en 1909. Enfin, Diane Ogier d'Ivry (Paris, 1883-1903) appartient à la noblesse fortunée. Mort à 20 ans, donc encore mineur, il portait les cheveux courts et une tenue masculine.

Ces trois nantis évoluent en société sans faire mystère de leur sexe anatomique même s'ils se produisent crânement en homme. Albert Wolff, écrivain et journaliste au *Figaro*, décrit une Sophie Foucault côtoyée peu avant son décès en 1879 « déguisée en homme ; elle peut avoir soixante ans ; ses cheveux gris sont coupés courts comme les cheveux des hommes [...] ». Depuis vingt ans qu'elle porte le costume masculin, elle s'est appropriée la démarche d'un homme et les gestes énergiques du sexe fort » [13]. De la même façon, la presse ne manque pas de pointer les cheveux courts et le costume masculin de la jeune Diane Ogier d'Ivry lorsqu'elle perd la vie accidentellement en conduisant son tilbury⁸ dans Paris. Dès le lendemain du tragique événement, survenu le 13 décembre 1903, et malgré le deuil de la famille, le journal républicain *La Lanterne* laisse affleurer de la désapprobation devant des « allures parfois extravagantes » incompatibles avec son état de jeune fille : « sous le couvert de son déguisement, [elle] ne craignait pas de s'aventurer dans Paris. Elle n'avait rien, du moins en apparence, de la timidité naturelle des jeunes filles. La famille possède un château aux environs de Nérac, dans le Lot-et-Garonne, et on se souvient dans le pays de cette étrange Diane qui ahurissait les paysans avec son costume d'homme et son parfait dédain du qu'en-dira-t-on ». Quant à Louis, son notaire a besoin d'établir après sa mort en 1909, un acte de notoriété pour certifier l'identité originelle de « M^{lle} Louis », notant « que pour des raisons absolument personnelles et en raison de son costume, elle se faisait appeler Abel Louis ». Ce document stipule en outre, qu'entre 1872 et 1900, la défunte « était autorisée pour cause de santé à s'habiller en homme » et que, si elle a cessé par la suite de renouveler son autorisation auprès de la Préfecture de la Seine, elle n'a pas délaissé le pantalon pour autant [14]. Les archives de la Préfecture conservent également une autorisation à son nom, datée de 1862, et qui laisse penser que Louis aurait porté des habits d'homme au moins pendant 47 ans, soit la majeure partie de sa vie [15].

L'exercice performatif [16]

L'habit fait le sexe

Quel que soit le milieu social, la puissance de l'habit comme marqueurs culturels, politiques et symboliques de la différence des sexes, est particulièrement prégnante au XIX^e siècle [9]. Il ne vient pas à l'esprit qu'un pantalon puisse être porté par une femme et encore moins une robe par un homme, car si la première se grandit socialement en deve-

nant homme, le second s'abaisse en s'enjuponnant⁹. C'est un peu moins vrai dans les dernières décennies à Paris et dans les grandes villes, où la presse discute de la pertinence pour les femmes d'emprunter le costume masculin, mais cela le reste dans l'espace rural¹⁰. Ainsi, le vêtement est la première étape conduisant vers le sexe masculin revendiqué, accompagnée de la coupe des cheveux¹¹. Là encore, dans un siècle qui fait d'une longue chevelure l'attribut privilégié de la beauté féminine, l'adoption d'une coupe courte personifie le désir de masculinité. Jules Chiappe a ainsi bataillé pour conserver l'apparence du sexe qu'il s'était choisi. Présenté le 19 septembre 1843 devant le tribunal correctionnel de Toulon pour escroquerie, il a obtenu de porter à l'audience les habits d'homme que l'administration pénitentiaire lui avait précédemment ôtés pendant sa détention provisoire avec les femmes. Devant les juges et l'assistance, il postule que le costume est défini par l'usage et non par la loi, et que, homme ou femme, il a le droit de porter le costume de son choix. Le correspondant du *Constitutionnel* ne rectifie pas les propos de l'accusé, en mentionnant l'ordonnance de 1800, mais note, médusé, que Chiappe ne s'explique pas sur le point de savoir s'il était homme ou femme [17].

Les hommes qui s'incarnent au contraire en femme, doivent présenter un visage sans barbe ni moustaches, ornements communs de la virilité, et des cheveux assez longs pour ne pas jurer avec une toilette de femme¹². Ainsi d'Opportune Signol qui, âgée de 70 ans en 1891, avec ses longs cheveux gris, une voix jugée féminine, et totalement imberbe, a donné le change depuis plus de soixante années [18]. Pourtant, *La Justice*, journal républicain radical représentatif des autres titres pour l'occasion, n'interroge pas le degré de projection et d'adhésion de Signol à son identité de femme et déprécie ce qu'il considère comme une performance de fraudeur : « [il] s'ingénia à passer pour ce qu'il n'était pas, jouant son rôle sans jamais commettre d'impairs, tellement entré dans la peau du personnage qu'il avait choisi, qu'on a jamais subodoré la supercherie » [19]. À sa sortie de l'hôpital, où les médecins l'ont

⁹ De fait, si les parcours transgenres de femmes devenues hommes semblent assez rares au XIX^e siècle, ceux d'hommes devenus femmes sont exceptionnels. Rappelons qu'être femme, c'est renoncer aux multiples prérogatives juridiques, sociales, économiques et politiques spécifiques aux hommes et c'est aussi s'exposer dans son quotidien aux violences sexuelles exercées par des hommes.

¹⁰ *Gil Blas*, 23 mai 1887 ; *Le Soleil*, « Les travestis », 28 juillet 1887 ; *Le Radical*, « La femme en culottes », 16 octobre 1890 ; *Le XIX^e siècle*, « Les femmes en hommes », 9 novembre 1890.

¹¹ Les chemises portées par les hommes du peuple étaient assez amples pour dissimuler des seins. Il est également possible qu'une femme bande sa poitrine à l'aide d'un linge – même si les sources ne mentionnent pas ce procédé ici – et/ou la dissimule avec un gilet ou une veste par-dessus la chemise.

¹² Au XIX^e siècle, le rasoir droit dit « coupe-chou » est largement répandu.

⁸ Cabriolet hippomobile.

placée contre sa volonté avec les hommes, Signol reprend ses habits de femme, mais en ayant perdu la tranquillité que lui conférait son anonymat. La « femme-homme », comme le surnomme la presse, doit désormais affronter les quolibets des quidams de son quartier et, de surcroît, ne trouve plus à s'employer. Elle finit bientôt ses jours à l'hospice de Nanterre, placée à son grand désarroi dans le secteur des hommes [20].

Pour spectaculaire que puisse être alors le changement d'identité sociale, il ne peut être abouti que s'il comprend également l'ensemble des gestes, allures et comportement propres au sexe investi, exécutés et répétés dans une banalité quotidienne au long cours.

Savoir-être

Ce savoir-être se démontre notamment lors des activités salariées. Le journal conservateur *La Patrie*, soucieux de frapper l'imagination de son lectorat, insiste insidieusement dans son édition du 27 juin 1891 sur le fait que Signol, domestique de son état, « vivait dans l'intimité de ses maîtresses, les déshabillait, les mettait au bain, les massait, les frictionnait sans aucun ménagement et sans aucun scrupule. Il avait même des attentions, des petits soins en ce qui concernait la toilette intime de sa maîtresse, qui faisaient d'elle ou de lui une femme de chambre modèle ». La nature du travail, mais aussi le degré de technicité déployé, renforcent aux yeux de tous l'illusion du sexe social. Paul Silly a ainsi quitté à 12 ans, et en garçon, sa commune de Droué, pour s'employer à Paris comme palefrenier puis charretier. À l'occasion d'un accident de circulation qui le mène à l'hôpital Lariboisière, *La Gazette de France* du 7 juillet 1902 fait le portrait d'un « homme vigoureux » de 33 ans, relevant que, malgré la « face imberbe », « les traits sont accentués, ses cheveux noirs et drus sont coupés très ras ». Pourtant, au-delà du goût de certaines femmes pour le travestissement, ce qui retient l'attention du journaliste est bien le métier et l'adresse dont fait preuve Silly : « ce qui est plus rare, c'est de voir une femme ainsi virilisée pousser la transformation jusqu'à exercer un état rude, aussi masculin que celui de charretier », saluant sa « maestria toute masculine » pour mener des attelages de deux ou trois chevaux.

Dans le cas de Lang, l'enquête diligentée par la justice avant de rectifier son sexe de masculin à féminin dans son acte de décès, fait état de la diversité des tâches qui lui ont été confiées, de chauffeur dans des usines à jardinier, et de la satisfaction unanime des employeurs qui « n'ont eu qu'à se louer d'elle et n'ont, dans aucune circonstance, soupçonné son véritable sexe » [21]. La compétence et la dextérité de Lang dans les travaux de culture auxquels il est aussi employé sont soulignées comme autant de marqueurs de sa masculinité : « Gustave, ainsi qu'on l'appelait habituellement, se montrait apte à tous les travaux, il manœuvrait indifféremment et la bêche et la charrue, il excellait surtout à la conduite de la machine à battre le grain ». L'appropriation du sexe choisi demande cependant de composer avec ses spécificités anatomiques. Ainsi Lang masquait une poitrine et des bras distinctifs sous un invariable gilet à manches de lustrine, même au plus fort de l'été, dans les travaux des champs [22]. Lorsqu'il passait rafraîchir sa coupe de cheveux

et que le perruquier lui faisait remarquer sa « tête de femme », il « savait habilement changer le sujet de conversation, de sorte qu'elle ne s'est jamais trahie », relate l'enquête *post-mortem* sur Gustave-Catherine Lang [21]. De même, Charles Prost a réussi à travailler dans plusieurs ateliers de bijouterie sans qu'aucun de ses camarades ne soupçonne une femme, au grand étonnement du *Progrès de Lyon* : « il est presque incroyable que, dans des ateliers aussi populeux que ceux de la bijouterie fausse, où les ouvriers pendant l'été travaillent souvent le torse nu, une femme ait pu dissimuler son sexe pendant une aussi longue carrière » [23].

Ce savoir-être se manifeste à chaque occasion caractéristique du sexe choisi. Parfaitement intégré dans son village de Saint-Parres-aux-Tertres, Lang a été deux fois témoin de mariage, à une époque où seuls les hommes pouvaient l'être, et s'est même illustré comme sapeur-pompier pendant plusieurs années, ne ratant pas une réunion de sa compagnie et y tenant sa place « buvant comme un homme et fumant la cigarette comme un espagnol » [22]¹³.

Prendre, avant 20 ans, le sexe masculin, c'est risquer l'enrôlement militaire qui lui est consubstantiel. Jean Guimbarde, arrivé en habits d'homme à l'âge de 16 ans à Dinsac, non loin de Limoges, a dû sacrifier, en 1812, à la conscription militaire instaurée par la loi Jourdan-Delbrel de 1798 : il dut à sa petite taille, inférieure au mètre quarante-huit prévu par l'*Instruction générale sur la conscription* de 1811, d'être réformé [24]. Quant à Signol, répertoriée parmi les garçons de sa commune natale, la conscription a été l'unique circonstance où elle a pris le costume masculin, et elle a sans nul doute été soulagée d'être réformée pour une hernie [25]. Prost aurait, pour sa part, tiré un numéro qui l'exemptait du service militaire [23]. Après l'instauration du droit de vote universel masculin en 1848, il jouissait en revanche de ses droits d'électeur, tout comme Beillet, inscrit sur les listes électorales de Paris.

L'exemple le plus extrême en matière de capacité d'un individu à investir intégralement l'autre sexe est peut-être celui de Joseph, né Marie, enfant naturel élevé à l'hospice de Figeac. Lorsqu'il en sortit, il prit les habits d'homme et trouva à travailler comme garçon tailleur. Le 3 août 1822, âgé d'une vingtaine d'années, il est impliqué dans une affaire de vol avec violences et condamné par la Cour d'Assises du Lot aux travaux forcés à perpétuité et à être flétri des lettres

¹³ Son inventaire après décès, clôturé le 20 février 1897, comprend bien sa tenue de pompier, pantalon, veste en treillis et deux képis. Archives départementales de l'Aube, 2E11/477.

T.P. (travaux forcés à perpétuité) qui indiquaient le châtement. Le 28 septembre, il est, avec les autres condamnés, attaché au carcan sur la place publique de Cahors et marqué au fer rouge [26]. Il supporte le supplice sans rien révéler de son sexe de naissance et, dans un premier temps, passe près d'un an en détention avec plusieurs détenus qui « l'ont toujours cru du sexe masculin » [27]. Il est ensuite enchaîné et conduit au bagne de Rochefort, et c'est seulement à l'instant d'être dénudé pour être lavé et inspecté avant de revêtir l'habit de forçat, qu'il « avoue » s'appeler Marie. Mis à la disposition du procureur du Roi, on perd par la suite sa trace. Un des avocats de l'affaire de vol mesure d'autant plus la résistance de Joseph à protéger son « mystère » qu'il est à ses yeux susceptible de l'innocenter [28].

Partager sa vie

Concubinage

L'aspiration à une vie « normale » peut également s'exprimer par le désir de se mettre en couple, voire de se marier, les deux statuts exposant à une condamnation morale, sinon au risque d'une procédure pour atteinte aux bonnes mœurs¹⁴. Sous la plume du journaliste du *Progrès de Lyon*, qui ne voit que calcul et ruse dans pareille démarche, Prost se serait ainsi mis en ménage pour crédibiliser « son rôle d'homme » avec une mystérieuse Adrienne qui « passait pour sa maîtresse », avant que cette dernière ne contracte un « plus sérieux mariage » [23]. De façon plus avérée, sept ou huit ans après s'être installé près de Troyes, Lang partage la vie de Clémence Muller, fille-mère d'une petite Zélie. Quelques années plus tard, le journalier a assez d'économies pour installer sa famille dans une petite maison achetée à son beau-père [29]¹⁵. Le couple Lang-Muller vit « en bonne intelligence » pendant sept ou huit ans avant de se séparer. Interrogée après la mort de son compagnon sur cette union, Clémence Muller affirma, sans que rien ne permette de douter ou pas de sa parole, qu'étonnée de sa chaste réserve à son égard, elle avait au début « risqué quelques propos égrillards, mais Lang répondait invariablement que c'étaient des vilaines choses dont il ne fallait pas parler » [21].

D'autres vont plus loin dans l'entreprise matrimoniale. Après avoir investi une identité masculine passé 30 ans, en 1811, le manœuvre bourguignon François Desvaux partage bientôt sa vie avec Françoise Dumand. En 1819, le couple se présente devant le notaire pour établir son testament, en instituant qui « ma femme », qui « mon mari », légataire universel de ses biens [30]¹⁶. Cette conjugalité déclarative se retrouve plus de trente ans après lorsqu'ils sont recensés ensemble, en 1851, à Chêne-Arnoult, village de 300 habitants : lui est comptabilisé en « homme marié », indigent, tandis que Dumand apparaît bien

comme « femme Desvaux », également indigente [31]. La mort de Desvaux à l'âge de 74 ans, en 1854, interrompt une vie maritale de plus de trente-cinq ans, et sa bien modeste succession profite à Dumand, l'esprit du testament ayant été respecté bien que soit actée l'absence de degré de parenté entre les deux [32]. Dumand, sans doute pour éviter l'opprobre que n'a pas dû manquer de susciter la révélation du sexe biologique du défunt et la suspicion – pour le moins – de la sexualité « coupable » du couple, part s'installer non loin de son village, chez sa sœur et son beau-frère, et y passe les deux dernières années de sa vie à l'abri du besoin¹⁷.

Mariage

Magloire Lefort, cordonnier normand de 26 ans, s'aventure, lui, à contracter mariage en bonne et due forme. Il falsifie pour cela son acte de naissance, transformant son prénom d'état civil « Marguerite », en « Magloire », et la mention « fille de » en « fils de », pour épouser en 1818, à Selles, Catherine Vivien veuve Gouley, de dix ans son aînée [33]. Le stratagème fonctionne pour l'établissement de l'acte de mariage mais la noce tourne court. Le frère de la mariée, cordonnier de son état et employeur de Magloire Lefort, soupçonne en effet ce dernier d'être une femme sous ses habits d'homme, et le dénonce quelques jours après la cérémonie [34, p. 644]. Le procureur du Roi fait alors arrêter et emprisonner Magloire qui redevient, contraint et forcé, Marguerite. Le 29 novembre 1819, la cour d'Assises d'Evreux acquitte de l'accusation de faux et usage de faux l'infortuné qui avait déjà fait quelques mois de réclusion. Et le 14 décembre, la Chambre du Conseil ordonne la radiation du mariage « attendu que ce sont deux personnes du même sexe qui se sont unies » [35]. Interrogée, Catherine Vivien a d'abord soutenu qu'elle avait épousé un homme, puis devant les juges, a convenu qu'elle avait menti de peur d'être poursuivie en justice [36]¹⁸. Désunis juridiquement, Lefort et Vivien partent alors habiter un village voisin, certes dans deux maisons distinctes, jusqu'à leur mort.

Jean Guimbard réussit par deux fois là où Lefort échoua. Dépourvu de l'acte de naissance nécessaire pour contracter mariage, il obtient à la place un certificat d'identité auprès du maire de son village [37]. Désormais parfaitement en règle avec l'admi-

¹⁴ D'autres préfèrent le célibat. Valet de chambre chez un aristocrate parisien qui voulut le marier avec une des femmes de chambre de la maison, Edmond refusa cette union impossible, ce qui provoqua son renvoi. Il ne put alors trouver un autre emploi que celui de balayeur. *La Presse* du 14 juillet 1883.

¹⁵ Pour établir l'acte de vente, Gustave Lang se procura l'acte de naissance de son frère, Auguste Victor Lang, plus jeune de douze ans, et prétendit alors s'appeler « Auguste Lang ».

¹⁶ L'acte notarié a été dressé en présence de quatre témoins qui ont certifié, et sans doute en toute bonne foi, connaître François Desvaux et sa femme Françoise Dumand, lesquels s'étant toujours présentés ainsi dans le village.

¹⁷ Le voisinage de Desvaux et Dumand devait sans doute penser à une sexualité « contre nature » (« homosexualité » n'est pas employé alors), mais rien ne nous dit que Desvaux ne se vivait pas à part entière en homme et qu'il était ainsi perçu par sa compagne, leur sexualité s'inscrivant alors dans la « normalité » hétérosexuelle.

¹⁸ L'homosexualité ne constitue pas un délit répertorié par le code pénal de 1810, mais le procureur aurait pu déclencher une procédure pour atteinte aux bonnes mœurs.

nistration, le garçon meunier, qui vient d'atteindre sa majorité, peut fonder une famille en épousant Marie Lissac, de dix ans son aînée et mère célibataire d'une fillette de trois ans qu'il reconnaît comme sienne. Le mariage, célébré le 9 février 1813 à Magnac-Laval, perdure jusqu'au décès de l'épouse à l'hospice en 1835. Le 21 février 1842, Jean Guimbard qui, à cinquante ans, se révèle désormais sans état, se remarie avec une veuve de son âge, Louise Blanc, qui ne travaille pas davantage. Là encore, l'épouse meurt à l'hospice en 1858. Ces doubles épousailles ont fait jaser dans la commune, si l'on en croit le *Courrier du Centre* du 29 janvier 1865 : « Plusieurs personnes à Magnac se souviennent d'avoir entendu dire que Guimbard était une femme ; on le disait à lui-même, mais alors il devenait furieux. Il était d'un caractère violent », sans que l'on sache si cette réaction viscérale s'expliquait par la crainte de se voir poursuivi pour des unions illicites, ou par le rejet complet d'une identité féminine avec laquelle il avait rompu radicalement. Sans revenus, bientôt sans toit, Guimbard en est réduit pour survivre, comme beaucoup, à vagabonder sur les routes en mendiant. C'est ainsi qu'il est arrêté en 1864 à Bellac, envoyé au dépôt de mendicité de Naugeat dont il ne sort que pour mourir à l'hospice de Limoges le 18 janvier 1865 [38, 39]. Lors de l'établissement de son acte de décès, aucun doute ne s'éleva sur son sexe de naissance et ce n'est qu'à la morgue, lors de la toilette mortuaire, que les employés reconnaissent Guimbard pour une femme. Personne ne s'inquiéta, pour ce pauvre hère, d'une rectification de sexe sur son acte de décès.

Conclusion

Nous ignorons la perception que ces hommes et cette femme avaient d'eux-mêmes et d'elle-même, et l'historien.ne doit ici rester humble, afin de ne pas risquer l'anachronisme de sensibilité avec des catégories d'identité de genre et de sexualité inadéquates dans la France du XIX^e siècle. La presse relate ces parcours de vie singuliers, sans chercher à les pathologiser. Elle ne remet pas en question la légitimité du sexe de naissance et reproduit les motifs qui ont conduit vers le changement de sexe social. Lors des interrogatoires, Beillet expose ainsi avoir adopté le costume d'homme en raison de sa commodité, Signol avoir conservé les vêtements féminins portés depuis son enfance, tout comme Chiappe ceux de garçon. Spiller et Silly mettent en avant la plus grande facilité à trouver du travail et un meilleur salaire, un ouvrier gagnant effectivement près du double d'une ouvrière. Enfin, la presse rend compte du souci d'Ogier d'Ivry d'échapper au harcèlement des jeunes gens. Au-delà de ces évidences concrètes, l'intensité performative qui distingue ces existences transgenres, notamment des plus humbles, les invisibilise pourtant par leur capacité à s'intégrer dans une sociabilité différente de celle afférente à leur sexe de naissance. Cette intensité performative frappe également par sa plénitude et le temps long sur lequel elle s'exerce, par son caractère irrévocable hormis sous contrainte, par l'audace et la liberté qui la nourrissent. Elle invite à prendre en considération la projection dans l'autre sexe non pas seulement comme une opportunité mais comme une impérieuse exigence. ♦

SUMMARY

Being transgender in the France of the 19th century

Transidentity, in terms of the fluidity of gender identities, is unthought during the 19th century in France. In a society marked by sexual binarity, one can nevertheless discover in unpublished archives women who lived as men and, exceptionally, men who lived as women. These transgender existences exhibit all social backgrounds, especially the poorest people. The performative intensity can be read first of all in the physical appearance recomposed by the clothing and the haircut. But more than that, it can be appreciated through the ability to integrate the sociability of the chosen gender into daily life. It is striking, especially among the most humbles, by its fullness and duration, by its irrevocable character when it is not forced, by the audacity and freedom that nourish it. It invites us to take into consideration the projection into the other gender not only as an opportunity but as an imperious necessity. ♦

LIENS D'INTÉRÊT

L'auteure déclare n'avoir aucun lien d'intérêt concernant les données publiées dans cet article.

RÉFÉRENCES

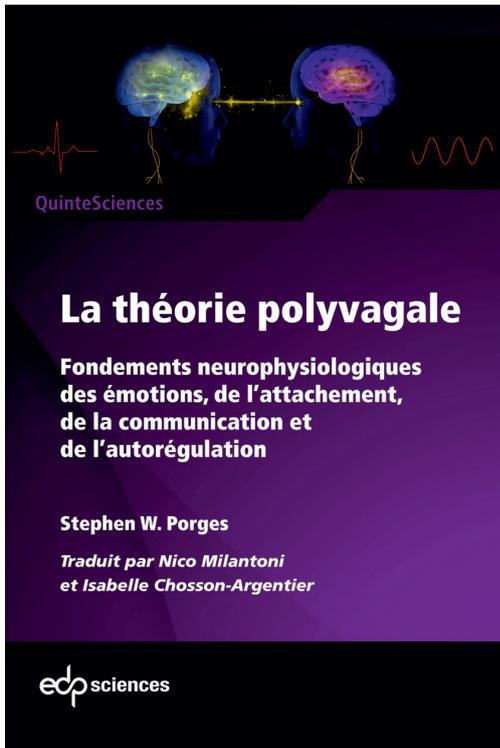
1. Espineira K, Alessandrin A, Thomas MY, dir. *La transyclopédie*. Paris : Éd. des Ailes sur un tracteur, 2014.
2. Alessandrin A. Transidentités : histoire d'une catégorie xx^e-xxi^e siècle. *Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe* : <https://ehne.fr/encyclopedie/thematiques/genre-et-europe/le-corps-generé-en-europe-entre-contrainte-et-émancipation/transidentités-histoire-d'une-catégorie>.
3. Houbré G. Les « erreurs de sexe » ou la binarité sexuelle en question. *Les deux vies d'Abel Barbin, né Adélaïde Herculine (1838-1868)*. Paris : Puf, 2020 : p. 239-81.
4. Mak G. Doubting sex. Inscriptions, bodies and selves in nineteenth-century hermaphrodite case histories. Manchester : Manchester University Press, 2012.
5. Salle M. L'autre du sexe. Hermaphrodites et invertis contre la binarité dans la pensée médico-légale du XIX^e siècle. *Socio* 2017 ; 9 : 75-89.
6. Linton AE. *Unmaking Sex The Gender Outlaws of Nineteenth-Century France*. Cambridge : Cambridge University Press, 2022.
7. Maillet C. Les genres fluides. De Jeanne d'Arc aux saintes trans. Paris : Arkhé, 2020.
8. Steinberg S. La confusion des sexes. Le travestissement de la Renaissance à la Révolution. Paris : Fayard, 2001.
9. Bard C. *Une histoire politique du pantalon*. Paris : Seuil, 2010.
10. Hirschfeld M. Die Transvestiten. Eine Untersuchung über den erotischen Verkleidungstrieb. Berlin : Pulvermacher, 1910 : 562 p.
11. Hirschfeld M. *Der erotische Verkleidungstrieb (Die transvestiten)*. Berlin : Pulvermacher, 1912 : 1 vol. de planches.
12. *Le Constitutionnel*. 12 juin 1846.
13. Wolff A. *L'écume de Paris*. Paris : Victor Havard, 1885 : p. 55.
14. Inventaire après décès. 25 mai-12 novembre 1909. Archives départementales de l'Aube, 2E11/515.
15. Archives de la Préfecture de police de Paris, DB/58.
16. Butler J. Gender trouble. Feminism and the subversion of identity. New York : Routledge, 1990.
17. *Le Constitutionnel*. 27 septembre 1843.
18. *L'Intransigeant*. 27 juin 1891.
19. *La Justice*. 28 juin 1891.
20. *Le Gaulois*. 28 août 1894.

RÉFÉRENCES

21. Jugement rectificatif de l'identité de Gustave en Catherine Lang. Registre des décès de Saint-Parres-aux-Tertres, 4 avril 1897.
22. *Le Petit Républicain* de l'Aube. 2 janvier 1897.
23. *Le Progrès de Lyon*. 21 février 1877.
24. Levée des 80 000 hommes, conscrits réformés de 1812. Archives départementales de la Haute-Vienne, 1R/43.
25. La Gazette de France. 26 juin 1891.
26. Jugement du 3 août 1822 de la Cour d'Assises du Lot. Archives départementales du Lot, 2U/143.
27. Journal des débats politiques et littéraires. 9 octobre 1823.
28. Journal des débats politiques et littéraires. 31 octobre 1823.
29. Vente d'une maison à M. Lang. Archives départementales de l'Aube, 2E11/461.
30. Testament du 5 avril 1819. Archives départementales de l'Yonne, 3E88/61.
31. Recensement de population de Chêne Arnoult en 1851. Archives départementales de l'Yonne, 7M2/61.
32. Succession de Marie Anne Catherine Deveaux du 15 février 1855. Archives départementales de l'Yonne, 3 Q 3318.
33. Journal des débats politiques et littéraires. 21 juin 1819.
34. Annuaire historique universel. Paris : Fantin, 1820.
35. Mention intramarginale de l'acte de mariage à Selles du 5 septembre 1818. Archives départementales de l'Èure.
36. Journal des débats politiques et littéraires. 17 décembre 1819.
37. Pièce jointe à l'acte de mariage. Magnac-Laval. Archives départementales de la Haute-Vienne, M189/31.
38. Tribunal correctionnel de Bellac, 4 février 1864. Archives départementales de la Haute-Vienne, 7U/170.
39. Dépôt de mendicité de Naugeat. Archives départementales de la Haute-Vienne, 1X/407.

TIRÉS À PART

G. Houbre



Enfin disponible en français

L'ouvrage de référence de S.W.Porges

S.W.Porges est le spécialiste mondial du lien unissant le système nerveux autonome au comportement social. Il nous offre de passionnantes perspectives sur la façon dont notre système nerveux autonome gère inconsciemment notre engagement social, la confiance, l'intimité.

La traduction a été réalisée par des experts : Nico Milantoni est psychologue, praticien et formateur de la méthode Hipérion. Isabelle Chosson-Argentier est Docteur en pharmacie, conseil en nutrition, micronutritionniste, phyto- et aromathérapeute, praticienne de la méthode Hipérion.

ISBN : 978-2-7598-2498-4 373 pages - 69 € TTC

En vente sur la boutique.edpsciences.org



Tarifs d'abonnement m/s - 2022

Abonnez-vous
à *médecine/sciences*

> Grâce à m/s, vivez en direct les progrès
des sciences biologiques et médicales

Abonnez-vous sur
www.medecinesciences.org

